



Leadership du Canada en matière climatique

Le Canada est un endroit véritablement unique. Nulle part ailleurs sur la planète ne trouve-t-on aussi peu de personnes responsables d'autant de ressources. Bien que nous ayons pu croire jadis que des ressources comme la morue ou la capacité de l'atmosphère d'absorber la pollution étaient inépuisables, nous savons mieux aujourd'hui et devons agir en conséquence.

Une des conséquences de cette relative abondance est que le Canada contribue au réchauffement de la planète de façon disproportionnelle à sa population. Parmi les plus de 190 pays sur la Terre, le Canada se classe au septième rang pour ce qui est de ses émissions annuelles de gaz à effet de serre. Par habitant, nous émettons deux fois plus de gaz à effet de serre que l'Europe ou le Japon, quatre fois plus que la Chine et douze fois plus que l'Inde.

Pourtant, nous pouvons jouer un rôle de premier plan dans l'apport d'une solution au problème. Nous sommes une des sociétés les plus riches de l'histoire et disposons des ressources économiques, intellectuelles et écologiques nécessaires pour mener à bien la transition vers la nouvelle économie verte que réclament les Canadiens et dont la planète a besoin.

Cependant, à ce jour, les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont refusé d'agir. Persister à ne rien faire à l'approche du Sommet climatique de Copenhague, où la communauté internationale se réunira pour tenter de conclure un nouvel accord international sur les changements climatiques en décembre prochain, trahit profondément les intérêts nationaux du Canada.

Un tel manque de vision non seulement minerait la santé de la planète que nous léguons à nos enfants, mais aussi mettrait en péril leur bien-être économique. Si le Canada demeure embourbé dans la vieille économie, nous nous trouverons dans la triste position d'essayer de vendre du pétrole sale à un monde ayant déjà fait le passage à des véhicules électriques très efficaces alimentés par des réseaux écologiques.

Pour défendre les intérêts écologiques et économiques du pays à long terme, le gouvernement du Canada doit se présenter aux négociations de Copenhague avec la volonté manifeste de participer à une solution mondiale. Pour qu'il soit pris au sérieux, le gouvernement devra présenter une stratégie crédible pour :

1. **Éviter l'ingérable:** Nous devons faire notre juste part pour réduire les gaz à rétention de chaleur à des niveaux sécuritaires en créant des conditions équitables favorisant les technologies et les comportements propres. Pour être pris au sérieux par la communauté politique et financière internationale, le Canada doit :
 - imposer un prix sur la pollution, pour l'intégrer dans la pensée fondamentale et les résultats;
 - investir dans une infrastructure verte comme les transports en commun et les réseaux électriques intelligents alimentés par des énergies renouvelables pour sevrer progressivement notre économie des combustibles fossiles sales;
 - établir d'ambitieux règlements à faibles émissions de carbone pour stimuler l'innovation en matière de la production et de l'utilisation de sources d'énergie pour nos maisons, nos lieux de travail et nos véhicules et rendre ces derniers beaucoup plus efficaces sur le plan énergétique;
 - s'orienter sur les meilleures données scientifiques indiquant ce qui doit être fait pour éviter les pires impacts des changements climatiques et déterminer les mesures que prendra le Canada pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre;
 - faire partie de la solution mondiale en fournissant les fonds et la technologie nécessaires au soutien de la mise en œuvre d'une économie à faibles émissions de carbone et de la réduction des activités de déforestation dans les pays en développement.
2. **Gérer l'inévitable:** Déjà, les changements climatiques nuisent à des vies, des moyens de subsistance et à des systèmes naturels entretenant la vie. Donc, à mesure que nous travaillons pour prévenir le pire, nous devons bâtir dans nos collectivités et nos écosystèmes une nouvelle résilience pour composer avec le niveau inévitable de réchauffement. Pour ce faire, nous devons :
 - à l'échelle nationale, élaborer rapidement et mettre en œuvre uniformément des approches transformées à la gestion des activités humaines dans les écosystèmes naturels afin d'optimiser la résilience et la pérennité probable des écosystèmes et des collectivités locales devant des changements climatiques d'une rapidité sans précédent;
 - à l'échelle internationale, soutenir le travail d'adaptation nécessaire dans les pays, les collectivités et les écosystèmes les plus vulnérables et contribuer au financement de ce travail.

Leadership du Canada en matière climatique : éviter l'ingérable

Nous savons que la planète se réchauffe. La température moyenne du globe a augmenté de 0,74 °C au cours du dernier siècle, principalement depuis 1970, et devrait augmenter de 2 à 4,5 degrés supplémentaires – au minimum – d'ici la fin du 21^e siècle si rien n'est fait.

Les émissions d'origine humaine de CO₂ sont majoritairement responsables du réchauffement. Les concentrations atmosphériques de CO₂ sont près de 40 % plus élevées qu'elles l'étaient il y a 200 ans et les émissions atmosphériques augmentent de plus de 2 % par année depuis 2000. Cette quantité supplémentaire de gaz à effet de serre est presque exclusivement attribuable à la consommation de combustibles fossiles et aux activités humaines de déforestation, deux sources d'émission de carbone.

Les communautés humaines et les écosystèmes partout dans le monde subissent déjà les impacts des changements climatiques. Nombre de ces impacts, comme la fonte massive de glace de mer arctique, sont plus intenses et se produisent beaucoup plus rapidement que ce que les climatologues avaient prévu.

Pire encore, la planète pourrait être sur le point de « basculer » et des écosystèmes entiers pourraient être transformés à un point tel que la planète ne serait plus jamais ce qu'elle a été. Ces points de bascule auront pour effet de catapulter le climat du globe dans un nouvel état plus fragile et de déstabiliser les inlandsis polaires du Groenland et de l'Antarctique, provoquant ainsi une élévation de plusieurs mètres du niveau des mers. Aussi, un réchauffement du climat pourrait libérer des milliards de tonnes de méthane (emmagasinées dans le permafrost) et de CO₂ de forêts et de tourbières de plus en plus exposées à des sécheresses, des dommages causés par les insectes et des feux. Tout cela pourrait causer un emballement des changements climatiques. En définitive, le système de circulation océanique pourrait s'arrêter.



© Slawek Jankowski ALEF / WWF International

Pour prévenir une catastrophe potentielle, il y va de notre intérêt collectif de conclure un accord international en matière de changements climatiques qui soit équitable et efficace et repose sur des données scientifiques. À l'échelle mondiale, un accord international représente l'outil tout désigné pour assurer la participation efficace de tous les pays et créer un système de protection des communautés les plus pauvres et des écosystèmes les plus fragiles contre les impacts des changements climatiques. Au pays, un tel accord permettrait de réaliser les importantes réductions requises pour éviter les impacts les plus dangereux des changements

climatiques en créant des mécanismes de marché et d'autres mécanismes de transformation économique sans la crainte d'une concurrence déloyale livrée par d'autres qui continuent de polluer l'environnement ou d'hypothéquer les générations futures.

Le Canada est un des principaux pays pollueurs de la planète. Il a à la fois l'obligation et la possibilité de contribuer à la conclusion d'un accord climatique international. Pour ce qui est d'éviter l'ingérable, WWF s'attend à ce que le Canada démontre un leadership international dans cinq secteurs clés et appuie ce leadership par des mesures internes efficaces.

Mesure : Imposer un prix sur la pollution

Il ne sera possible de réoutiller les économies du monde pour une planète à faibles émissions de carbone que s'il existe un incitatif financier d'investir dans l'infrastructure, les biens et les services qui réduisent les émissions plutôt que ceux qui en sont responsables. Cependant, cela passera par des mesures gouvernementales concertées de refonte des marchés afin de pénaliser les émissions et de récompenser les solutions à faibles émissions de carbone.

Au Canada et à l'échelle mondiale, il existe un solide consensus qu'un mécanisme efficace d'établissement du prix des émissions de gaz à effet de serre représente un outil clé de promotion de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Par exemple, en 2007, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie nommée par le gouvernement fédéral a conclu qu'il faut imposer un prix fixe sur les émissions qui soit élevé, cohérent et à l'échelle planétaire dès que possible si l'on veut poursuivre la réduction des émissions [de GES] de manière rentable jusqu'au milieu du siècle.

Recommandations:

- Le Canada doit imposer un prix sur les émissions de carbone qui soit élevé, cohérent et global, par une taxe sur le carbone ou un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.
- Si le gouvernement opte pour un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, tous les droits doivent être mis aux enchères et les recettes ainsi produites doivent servir à effectuer des investissements stratégiques dans l'économie à faibles émissions de carbone et à aider les consommateurs à faible revenu à composer avec des coûts énergétiques plus élevés.
- Quant aux mécanismes de compensation, une partie limitée du plafond pourrait être satisfaite par des réductions des émissions intérieures et internationales d'organismes non soumis au plafond, pourvu que le plafond soit fixé à un niveau très près des niveaux globaux de réduction des émissions nécessaires pour prévenir les changements climatiques dangereux. Les projets doivent produire des réductions réelles, additionnelles, permanentes, quantifiables, déclarables et vérifiables. Si un plafond moins contraignant est fixé, les réductions intérieures et internationales non plafonnées devront s'ajouter au plafond.

Mesure : Investir dans l'infrastructure verte

Imposer un prix sur la pollution est un volet important de la solution climatique, mais ce n'est qu'un volet parmi d'autres. Cependant, plusieurs des changements fondamentaux dont nous avons besoin nécessiteront des investissements majeurs dans une nouvelle infrastructure verte, puisque ce sont les investissements dans l'infrastructure publique qui façonnent l'économie plus générale. Au Canada, l'exemple classique de cette réalité est le cas de la construction du chemin de fer qui a créé une nation et ouvert l'Ouest à des pionniers blancs qui, à leur tour, ont formé un marché captif pour les industries manufacturières florissantes de l'Ontario et du Québec. Dans le même ordre d'idées, au cours de



© Katrin Havia / WWF-Finland

la première moitié du 20^e siècle, les réseaux électriques publics ont transformé notre vie, notre travail et nos loisirs, tandis que les programmes de construction routière de l'après-guerre ont littéralement laissé la voie libre à un nouveau mode de vie gravitant autour de l'automobile.

Et, tout comme nous l'avons fait dans le cadre de projets nationaux passés (par exemple, en nous engageant dans la Deuxième Guerre mondiale ou en créant un régime national d'assurance-maladie), le Canada doit maintenant mobiliser rapidement ses ressources afin de transformer l'économie. Ici comme ailleurs, des investissements stratégiques doivent être effectués afin de créer des emplois écologiques et de faciliter la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les initiatives de stimulation de l'économie intérieure offrent la possibilité d'investir pour améliorer l'infrastructure et l'efficacité énergétique afin de favoriser une réduction des émissions de GES. En même temps, nous pourrions grandement réduire notre dépendance des combustibles fossiles et ainsi limiter notre niveau d'exposition à de futures flambées des prix et stopper des développements destructeurs comme les sables bitumineux qui « emprisonneront » des émissions élevées de carbone pour des décennies à venir.

Recommandations:

- Tous les volets des programmes de stimulation de l'économie intérieure et de dépenses en infrastructure publique doivent être conçus pour promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cela passe entre autres par l'investissement dans des programmes d'amélioration du rendement énergétique, la conception et la construction de villes et de réseaux de transport en commun dans l'optique de réduire notre dépendance de l'automobile et le déploiement de réseaux électriques intelligents qui distribuent l'énergie verte produite à partir de sources renouvelables et produisent l'énergie nécessaire pour alimenter une nouvelle génération de véhicules électriques pour mettre fin à notre dépendance du pétrole.
- Nous devons éviter d'investir des fonds publics dans des projets qui emprisonneront de futures émissions élevées de carbone, comme de nouveaux projets d'exploitation de sables bitumineux.

Mesure : Développer une ambitieuse réglementation sur les faibles émissions de carbone

Les signaux du marché et les investissements publics jouent un rôle important dans toute stratégie climatique, mais ils doivent être accompagnés d'une réglementation qui stimule l'innovation et le déploiement de sources d'énergie propre et améliore le rendement énergétique de notre économie tout en créant des emplois écologiques. En développant une ambitieuse réglementation sur les faibles émissions de carbone, les gouvernements peuvent stimuler l'innovation et améliorer considérablement le rendement énergétique des maisons, des appareils électriques, des lieux de travail et des véhicules tout en protégeant les consommateurs contre la hausse des coûts énergétiques.

L'efficacité énergétique en particulier offre le potentiel le plus élevé de réduire les émissions de GES au plus bas coût et un énorme potentiel de croissance économique. Selon une récente étude menée par le CERES (Center for Energy, Resources, and Economic Sustainability), les politiques en matière d'efficacité énergétique mises en place par l'État de la Californie après la crise énergétique des années 1970 ont créé quelque 1,5 million d'emplois tout en réduisant très considérablement les coûts énergétiques. Des sources



© Garry BROECKLING / WWF-Canada



Leadership du Canada en matière climatique

d'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie géothermique offrent aussi le potentiel d'alimenter notre économie et de créer de nouveaux emplois. Cependant, les coûts des immobilisations de démarrage et l'infrastructure de transmission existante continuent de favoriser les sources de combustibles fossiles.

Recommandations:

Le Canada doit :

- Mandater de nouvelles améliorations considérables de l'efficacité énergétique des véhicules et faire la promotion des véhicules hybrides et électriques rechargeables;
- Refondre les politiques fédérales et provinciales en matière de transports et d'aménagement du territoire de sorte à favoriser une réduction de l'utilisation de l'énergie et éliminer les politiques fiscales et les politiques en matière de subventions qui favorisent actuellement la prolifération des banlieues, la saturation du réseau routier et une détérioration de la qualité de vie;
- Réformer le financement des transports de sorte à augmenter considérablement les dépenses dans l'infrastructure des transports en commun au lieu de favoriser la construction d'autoroutes qui favorisent l'expansion des banlieues;
- Imposer des cibles fédérales et provinciales rigoureuses en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'équipement. Ces normes doivent être accompagnées de formation en cours d'emploi ainsi que de l'approvisionnement et du déploiement de produits et de concepts efficaces;
- Établir des règles à l'intention des services d'électricité et de gaz pour dissocier les profits de ces services de la quantité d'énergie consommée;
- Établir une norme en matière de rendement sur le plan des émissions de gaz à effet de serre pour les centrales neuves et, progressivement, existantes;
- Instaurer un système de tarifs de rachat pour l'énergie renouvelable, similaire à celui prévu dans la *Loi sur l'énergie verte de l'Ontario*, pour soutenir une hausse marquée de la production d'énergie renouvelable, le but étant une production d'électricité entièrement à partir de sources renouvelables, dont des sources renouvelables locales.

Mesure : Établir ce qui doit être fait à partir de données scientifiques

Imposer un prix sur le carbone, bâtir une infrastructure verte et établir une ambitieuse réglementation sur les faibles émissions de carbone visent à prévenir des niveaux dangereux de réchauffement de la planète. La réponse à la question à savoir *dans quelle mesure* les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites passe donc par une évaluation scientifique rigoureuse des mesures à prendre pour prévenir une catastrophe climatique.

Cependant, le Canada a récemment tenté de faire obstacle à l'adoption de cibles basées sur des constats scientifiques pour les négociations menant à la Conférence sur le changement climatique de Copenhague. De plus, une note d'information préparée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (obtenue par une demande d'accès à l'information) documente les efforts déployés par le Canada sur la scène internationale pour faire retirer toute mention de la nécessité de réduire les émissions de l'ordre de 25 % à 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, une plage fixée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et acceptée par l'Union européenne et nombre d'autres pays.

Selon les constats scientifiques actuels, les pays industrialisés devront limiter leurs émissions à 1400 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ entre 2000 et 2050 pour tenter de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C. Pour atteindre cette cible, les émissions mondiales devront être réduites d'au moins 80 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 et plafonner vers 2015 pour ensuite diminuer rapidement.



Leadership du Canada en matière climatique

Pour respecter ce budget carbone, WWF soutient que l'ensemble des pays industrialisés devront réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et de 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. WWF ajoute que les pays en développement doivent abandonner le *statu quo* le plus rapidement possible pour réaliser une réduction des émissions supplémentaire de 30 % d'ici 2020. Aussi, les plans d'action en matière de changements climatiques doivent prévoir des « vérifications scientifiques » crédibles permettant de modifier les cibles à tout moment selon les nouvelles données scientifiques.

Recommandations :

- Des cibles basées sur des constats scientifiques doivent être adoptées pendant la période menant à la Conférence sur le changement climatique de Copenhague et durant cette dernière.
- Le Canada doit prendre l'engagement obligatoire de réduire ses émissions intérieures d'au moins 25 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, dans le cadre d'une cible plus générale de réduction de 40 % des émissions des pays industrialisés d'ici 2020 et de 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 (la majorité de ces réductions devant être réalisées à l'intérieur des pays).

Mesure : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans les pays en développement

Personne sur la planète – qu'il soit riche ou pauvre – ne peut se permettre de voir l'économie de son pays adopter le *statu quo* actuel des pays industrialisés. Cependant, nous pourrions rapprocher l'impératif planétaire de réduire les émissions des considérations fondamentales d'équité à la condition que les pays développés interviennent et contribuent à payer les coûts supplémentaires engagés par les pays en développement qui adoptent une approche plus écologique à leur développement.

En sa qualité d'un des pays les plus nantis de la planète et du septième émetteur de GES en importance au monde, le Canada doit venir en aide aux pays en développement dont l'économie est en transition vers une économie à faibles émissions de carbone et soutenir les écosystèmes et les communautés humaines les plus menacés par les changements climatiques. Non seulement le Canada a une obligation morale d'assumer ce leadership, mais aussi le succès de cette initiative sera d'une importance capitale pour conclure un accord international en matière de changements climatiques et ainsi prévenir des changements climatiques catastrophiques.

Voici la bonne nouvelle. En passant outre aux technologies conventionnelles pour adopter des méthodes et des processus à faibles émissions, les pays en développement pourront éviter plusieurs des aspects négatifs désagréables de ces technologies conventionnelles : la pollution locale, la détérioration de l'état de santé des populations humaines et la dégradation des ressources naturelles. De plus, les technologies vertes à faibles émissions de carbone sont plus efficaces et plus économiques à long terme. Nous devons fournir le plus rapidement possible les nouvelles idées et technologies aux pays qui développent le plus rapidement leur infrastructure d'énergie.

D'ici 2030, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable pourraient satisfaire près du tiers des besoins énergétiques de la planète. L'efficacité énergétique pourrait se traduire par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 25 %. Et la déforestation dans les pays en développement – qui représente une des principales causes des changements climatiques et une menace grave au développement durable – pourrait être totalement stoppée. Tout cela coûterait moins de 0,5 % du PIB mondial. Aussi minime soit-il, ce pourcentage est néanmoins de beaucoup plus élevé que les montants alloués par les pays développés jusqu'à ce jour à la lutte contre les changements climatiques et leurs impacts sur les pays en développement.

Il est fondamentalement important d'encourager la coopération par des programmes d'action technologique et d'autres mécanismes pour développer et distribuer des technologies clés dans les pays en développement. Ces technologies comprennent des technologies d'énergie renouvelable pour

soutenir la production d'énergie éolienne et solaire, l'électrification des transports en commun, etc. D'autres idées faisant l'objet de discussions incluent la surveillance de la déforestation par satellite, la détection rapide de catastrophes naturelles, la réduction du carbone utilisé dans la fabrication de béton et des technologies d'économie d'eau comme l'irrigation au goutte-à-goutte et la collecte des eaux de pluie – des technologies pouvant jouer un rôle crucial dans l'adaptation aux changements climatiques.

Aussi, nous devons déployer un effort mondial concerté pour réduire les émissions attribuables à la déforestation et au dépérissement des forêts (REDD), pouvant représenter jusqu'à 20 % des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre. La majorité de ces émissions sont produites par les pays en développement, principalement parce qu'ils répondent aux demandes des pays industrialisés pour des produits de la forêt ou des produits de base comme le bœuf ou le soya, dont la production nécessite la déforestation de vastes terres forestières.



© Jiri REZAC / WWF-UK

Le Canada doit soutenir les mesures internationales visant à stopper les émissions attribuables à la déforestation à l'échelle mondiale d'ici 2020 en adoptant des politiques intérieures appropriées. En investissant intelligemment dans le développement des capacités dès maintenant, en soutenant des projets-pilotes REDD et en agissant sans tarder, les principaux pays en développement devraient être en mesure de réduire la déforestation de façon réelle et vérifiable durant la prochaine période d'engagement menant à l'élimination des émissions nettes attribuables à la déforestation à l'échelle planétaire d'ici 2020.

Recommandations :

- Le Canada doit allouer une partie des recettes provenant des taxes sur le carbone, de la mise aux enchères de droits de plafonnement et d'échange ou d'autres taxes sur la pollution qu'il perçoit au financement des développements à faibles émissions de carbone dans les pays en développement. (Il suffirait de seulement 10 % des recettes prévues par les pays industrialisés pour financer les besoins.)
- Le Canada doit assurer un niveau de soutien viable au programme REDD. Ce programme devrait comprendre une combinaison de mécanismes de financement nationaux et de mesures pour protéger les avantages accessoires des écosystèmes et faire respecter les droits des peuples autochtones. Ces mécanismes et mesures doivent être conçus pour assurer que les réductions livrent de solides avantages au bilan carbone et faire la promotion de la biodiversité et de l'atténuation de la pauvreté dans les pays en développement.
- Pour produire d'autres réductions permanentes, le Canada doit aussi allouer des fonds supplémentaires substantiels au développement des capacités informationnelles et institutionnelles des pays hôtes d'un programme REDD. Un financement constant et prévisible (par exemple, un faible pourcentage des recettes provenant de la mise aux enchères de droits d'émission) doit être prévu à cette fin et coordonné avec d'autres donateurs.

Leadership du Canada en matière climatique : gérer l'inévitable

Autour de la planète, le changement climatique est réel et les systèmes humains et naturels commencent déjà à en subir les impacts. Dans nombre de pays, les impacts sur la vie et le gagne-pain des gens sont catastrophiques.

Les prévisions actuelles des changements climatiques à venir sont largement acceptées et auront des conséquences terrestres et maritimes de grande ampleur sur les espèces fauniques et les communautés humaines d'un bout à l'autre du Canada. D'ici 2050, on projette un déplacement des limites des biomes terrestres jusqu'à 800 kilomètres vers le nord, ce qui mènera probablement à l'extinction régionale ou totale d'espèces vulnérables. Des impacts considérables sur la biodiversité et les processus écosystémiques partout au Canada sont déjà bien documentés (pensons notamment à l'infestation rapide d'insectes forestiers comme le dendroctone du pin ponderosa et la sésie du frêne émeraude). En conséquence, des collectivités locales, des industries et des gouvernements courent déjà des risques plus élevés et engagent des coûts considérables, qui devraient continuer d'augmenter selon une majorité d'économistes à moins qu'on n'agisse rapidement pour contrer les changements climatiques.



© Staffan Widstrand / WWF

Ici au Canada, c'est dans l'Arctique que quelques-uns des impacts les plus graves se font sentir. Les changements climatiques s'y produisent plus rapidement et violemment que partout ailleurs sur la planète. Dans l'Arctique, les températures augmentent à un rythme plus rapide qu'à tout autre moment documenté de l'histoire. Depuis le milieu des années 1990, on y a enregistré neuf des dix années les plus chaudes de l'histoire documentée. En conséquence, la baisse de l'étendue et de la durée saisonnière de la glace marine se traduit déjà par des chutes marquées des populations de phoques annelés et d'ours polaires. Récemment, des chercheurs de la U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration ont prédit la disparition de la glace de mer d'été dans l'Arctique d'ici 2037, alors que d'autres prétendent que ce phénomène se produira dès 2013. Les environnements terrestres, dulçaquicoles et maritimes de l'Arctique ont déjà subi de profondes modifications et les prévisions les plus récentes pointent vers des changements plus rapides et plus étendus que les prévisions antérieures du GIEC et de l'étude d'impact du changement climatique sur l'Arctique. Ce rythme de changement sans précédent modifiera de façon draconienne la structure et la fonction des écosystèmes arctiques au cours du prochain siècle.

Bien qu'il demeure clairement nécessaire de réduire la pression exercée par les changements climatiques sur la biodiversité et les moyens de subsistance humains par des mesures d'atténuation, de futurs impacts sont inévitables même si l'humanité réussit à contenir le réchauffement de la planète sous la barre des 2 °C. Il est donc essentiel de commencer à préparer pour cet avenir dès maintenant.

Mesure : Protéger les écosystèmes et améliorer leur résilience aux changements climatiques

Pour améliorer la résilience des écosystèmes dans un monde dont le climat change, la planification de l'adaptation et des mesures de développement de la résilience devront être intégrées dans nos actuelles initiatives de gestion terrestre et maritime. La planification de l'adaptation vise à mettre en place des mesures pour rendre les écosystèmes, les espèces et les communautés humaines moins vulnérables



aux changements climatiques en les rendant plus résilients et plus aptes à s'adapter adéquatement à ces changements rapides. Il peut s'agir, par exemple, d'atténuer d'autres pressions (extraction de ressources, développement industriel) ou de remettre en état des habitats déjà dégradés. Nous devons intégrer ces mesures dans nos efforts de planification des écosystèmes terrestres et maritimes, et ce, à toutes les échelles, mais surtout à grande échelle dans les régions relativement vierges de la forêt boréale et de l'Arctique canadien. Ne pas le faire mettra en péril nos efforts de gestion actuels (qu'il s'agisse de sécurité alimentaire, de bien-être humain ou de protection de la biodiversité) et nous enlèvera des options pour l'avenir.

Ainsi, la planification future doit être explicite sur le plan spatial, pour tenir compte des changements climatiques et composer efficacement avec les impacts cumulatifs de facteurs stressants non climatiques. Plusieurs des approches et des outils de planification écosystémique élaborés au cours des dernières décennies (par exemple, la gestion écosystémique, les réseaux de zones protégées et les évaluations environnementales stratégiques régionales) seront particulièrement importants pour la planification de l'adaptation, mais ils devront être transformés pour les rendre plus « intelligents » sur le plan climatique, afin de protéger les valeurs que nous tentons de préserver pour l'avenir. Plus particulièrement, les plans de redressement pour les espèces en péril devront tenir compte de possibles déplacements d'habitats essentiels en réaction aux changements climatiques, ce qui fera davantage valoir la nécessité d'adopter des approches étendues à l'aménagement du territoire. Les parcs et les réseaux de zones protégées devront servir de refuges aux espèces subissant des contraintes climatiques. De grandes zones de conservation interconnectées (comme les initiatives visionnaires et ambitieuses « De Yellowstone au Yukon » et « Des Appalaches à l'Algonquin ») offrent le potentiel de migrations massives d'espèces à mesure que les changements climatiques déplacent les habitats.

Mieux vaut prévenir – pendant que nous en avons encore la possibilité – que de devoir investir une tonne d'argent dans des mesures de restauration et des soins palliatifs. Abrisant de vastes régions de forêts septentrionales, de toundra et d'océans relativement vierges, le Canada est mieux outillé que la majorité des pays pour planifier son avenir et en optimiser la résilience.

Agir pour s'adapter aux changements climatiques *ne* signifie *pas* qu'on abandonne la quête d'une solution au problème, et il demeure tout aussi urgent de prendre des mesures d'atténuation. En même temps, les Canadiens ne peuvent plus se cacher la tête dans le sable et prétendre que les changements climatiques sont un mythe ou une légende urbaine. Les changements climatiques sont une réalité, une dure réalité avec laquelle nous devons composer. Nous devons faire tout ce que nous pouvons faire pour limiter les perturbations futures.

Recommandations :

- Des approches proactives doivent être adoptées à la planification de l'aménagement des terres, des eaux et des ressources – surtout à grande échelle, lorsqu'il s'agit de ressources publiques – pour anticiper les impacts prévus des changements climatiques et y réagir. Les résultats de futurs scénarios devraient orienter le processus décisionnel, et chaque espace devra faire l'objet d'un scénario qui lui est propre. Les mesures à prendre doivent reposer sur une approche préventive, utilisant la gestion et la planification écosystémiques et créant de nouvelles aires terrestres et marines protégées. D'autres outils de soutien de ces efforts de planification sont décrits brièvement ci-dessous.
- Les évaluations environnementales stratégiques (EES) régionales en cours dans des régions naturelles d'un bout à l'autre du Canada doivent être terminées rapidement, en fonction de scénarios de développement plausibles et en tenant compte des changements climatiques prévus.
- Des plans d'adaptation aux changements climatiques doivent être élaborés pour les biomes du Canada (dans le cadre d'un contexte de planification spatiale plus général) et intégrer des mesures comme la création d'un réseau complet de zones protégées représentatives reliées entre elles par des habitats ainsi que des mesures et des politiques de calibre mondial afin d'assurer un développement vraiment durable des ressources sur les territoires en question.

- Des stratégies de rétablissement et des plans d'action doivent être intégrés dans les lois fédérale et provinciales sur les espèces en péril, tenant compte des impacts prévus de changements climatiques rapides, pour ainsi assurer le rétablissement durable et la pérennité de ces espèces et écosystèmes.
- Le Canada doit encourager, appuyer et, le cas échéant, exiger que tous les plans d'exploitation des ressources – qu'il s'agisse de ressources de la terre ou de la mer – tiennent compte des impacts actuels et prévus des changements climatiques au moment où ils sont élaborés ou modifiés. Nous devons engager tous les Canadiens – depuis les propriétaires de lots boisés aux citadins en passant par les agriculteurs – dans la recherche des moyens les plus efficaces de relever ce défi.

Mesure : Contribuer au soutien et au financement des travaux d'adaptation nécessaires dans les pays, les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables

La plupart des pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont ceux qui en sont les moins responsables. Quelque 100 pays ne sont responsables que pour environ 3 % des émissions. Ce sont pour la plupart des pays pauvres situés dans des régions du monde où le climat devient de plus en plus menaçant. Les pays développés ont une obligation morale manifeste de soutenir les travaux d'adaptation dans ces pays, puisque ce sont ceux qui ont créé le problème en premier lieu. De plus, le droit international repose sur le principe bien établi du pollueur-payeur et avance que les principaux émetteurs de CO₂ ont l'obligation juridique de protéger ces pays.

Le Fonds d'adaptation aux changements climatiques représente un bon point de départ. Il s'agit du seul fonds dédié aux changements climatiques dont la représentation des pays en développement est adéquate. Sa principale source de financement est une taxe de 2 % perçue sur le mécanisme de développement propre et le fonds a été lancé en 2008. Les pays industrialisés doivent rapidement – dès cette année – injecter 2 milliards de dollars américains dans le Fonds d'adaptation pour financer le lancement de projets. Il s'agirait d'un geste de bonne foi très nécessaire pour créer une atmosphère plus propice aux discussions de Copenhague.



© Hartmut JUNGIUS / WWF-Canon

Les pays doivent déployer un effort particulier pour maximiser les bénéfices tirés de l'adaptation écosystémique, probablement celle qui offre le meilleur rapport qualité-prix. Il est au moins tout aussi important de protéger cette infrastructure naturelle que d'entretenir l'infrastructure comme le réseau routier et les rivages.

Recommandation :

- Préalablement à l'accord de Copenhague, le Canada doit financer sa juste part des travaux d'adaptation jugés les plus urgents par les pays les moins développés, ce qui se traduirait par une contribution totale d'au moins 80 millions de dollars canadiens.